

#3

2022 VOTRE GAZETTE NATURA 2000



Photo : @plumesconnection

Natura 2000 & la Communauté de communes de l'Estuaire
Bulletin d'information N°3 - Mai 2023

- ▶ L'année 2022 en bref
- ▶ L'année 2023 en approche
- ▶ Zoom sur les tourbières
- ▶ Zoom sur les rapaces
- ▶ Natura 2000 en action grâce à vous



Edito



Notre cadre de vie et son environnement sont les principaux critères qui d'après nos résidents, leur donnent la joie de vivre sur notre territoire. Le nord Gironde et le sud Charente-Maritime abritent une biodiversité naturellement riche.

Ces dernières années, les activités humaines et le développement de notre économie ont considérablement évolué. Rien ne nous empêche de continuer cette croissance, cependant nous devons agir en respectant notre environnement. Nous devons prendre conscience de la place prise par chaque espèce animale ou végétale et du rôle essentiel qu'elles jouent pour le bon équilibre de notre environnement, qui par conséquent améliore notre vie au quotidien. Nos activités ont perturbé cet équilibre qui nous est si précieux et vital.

L'outil Natura2000 ne doit pas être vu comme une contrainte, mais comme un atout dans lequel chacun peut y trouver sa place. La collectivité est là pour vous y aider. La nature ne nous appartient pas, c'est un héritage de nos aïeux que nous devons céder à nos enfants.

Après la cistude, jolie petite tortue, nous faisons un zoom sur l'Elanion blanc. Ce rapace n'a pas l'air très sympathique au premier abord, mais magnifique à regarder voler.

Très bonnes balades et profitez bien de votre environnement !

Philippe LABRIEUX

Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Environnement / Maire de Val de Livenne



Drosera sp.

L'année 2022 en bref

2022, déjà onze ans que le dispositif Natura2000 vit sur le territoire du nord Gironde.

Cette année, différents suivis naturalistes ont été réalisés sur le territoire, tous financés par l'intermédiaire des appels à projets émis par la DREAL Nouvelle Aquitaine. Parmi les espèces suivies, on retrouve le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*). Cette espèce est évaluée en danger critique d'extinction, (2011-IUCN). Un inventaire, co-porté par le GREGE et l'OFB, est mis en place et vise à reconfirmer la présence de l'espèce sur le territoire. Une partie des données collectées sont toujours en cours d'analyse. Jusqu'à présent dans le cadre du suivi, l'espèce n'a pas été observée.

Cette année, différents projets de territoire ont pu être

accompagnés. C'est le cas de la stratégie pour la conservation des zones humides. Cette stratégie vise à améliorer la connaissance sur ces milieux et à engager des opérations d'acquisitions foncières à titre conservatoire sur les bords de la Livenne. Les premières prospections foncières débuteront à la fin 2022.

Dans le cadre de l'application de la loi 3DS (21/02/2022), une partie de la gestion des sites Natura2000 revient à la Région Nouvelle-Aquitaine à partir du 1er janvier 2023. Ce changement concerne essentiellement le volet lié à la gestion administrative des sites. Localement, votre interlocuteur reste la Communauté de Communes de l'Estuaire en tant que structure animatrice des sites Natura2000.

L'année 2023 en approche

Le Comité de Pilotage (ou COPIL) Natura2000 s'est réuni le 14 décembre dernier sur la commune de Donnezac. Un compte rendu est accessible sur le site internet de la CCE. Différents points ont été abordés :

- ▶ Bilan de l'animation 2022 et perspectives 2023 ;
- ▶ Point sur la campagne MAEC 2023 dans le cadre de la nouvelle PAC ;
- ▶ Point sur les différents suivis scientifiques en cours ;

▶ L'avis du COPIL a été sollicité sur les points suivants :

- ▶ La validation de l'animation 2022-23 ;
- ▶ La mise en œuvre de l'action F1 du DOCOB « cartographie des habitats naturels et de l'occupation du sol des sites Natura2000 » dans le cadre des réflexions portées sur l'évaluation du DOCOB ;
- ▶ La validation des deux propositions d'extension du périmètre du PAEC pour la campagne MAEC 2023 »

L'année 2022 en bref

« Qu'est-ce qu'une Tourbière ?

Une tourbière, par définition, est une zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Les caractéristiques si particulières de ce milieu en font un habitat remarquable et protégé. Certaines espèces animales et végétales y sont inféodées. En 2021, une « lande para tourbeuse » d'un peu moins d'un hectare a pu être identifiée sur la commune de Donnezac.

Actuellement, la commune est accompagnée par le service Eau et Environnement de la CCE et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine pour mettre en place une gestion adaptée qui permettra d'assurer la conservation de ce milieu et des espèces associées, telles : la Cistude d'Europe (une tortue aquatique) les Sphaignes (des espèces végétales qui ressemblent à de la mousse et qui contribuent à l'élaboration de la tourbe) les Droséra (des espèces végétales carnivores).

Focus sur les rapaces

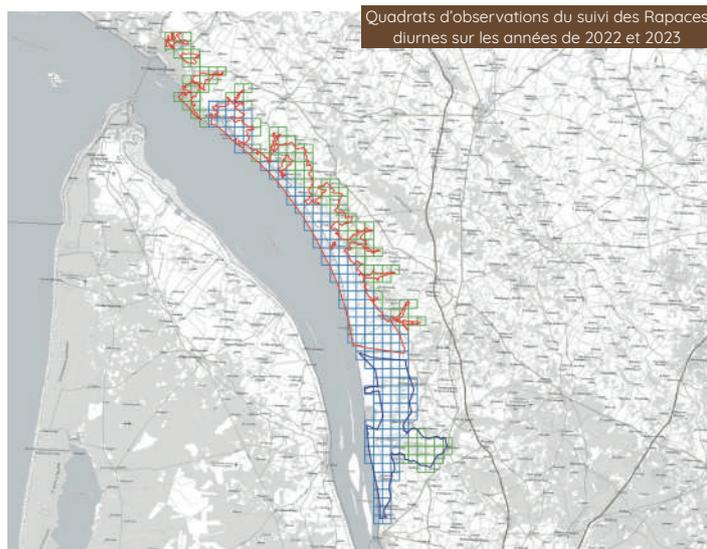
Les rapaces sont des oiseaux carnivores qui peuvent se répartir en deux groupes. D'un côté on retrouve les rapaces diurnes comme les busards, les buses, les faucons qui sont actifs le jour. De l'autre côté, on retrouve les rapaces nocturnes comme le Hibou des marais, la Chevêche d'Athéna qui eux sont actifs la nuit.

Les habitats de prédilection des rapaces varient en fonction de l'espèce. Néanmoins, sur le territoire du site Natura2000, la zone de marais estuariens joue un rôle primordial pour de nombreuses espèces. Les milieux ouverts tels que les prairies, les roselières, les étendues céréalières constituent un territoire de chasse idéal. Ces oiseaux sont très sensibles aux variations de leur ressource alimentaire, ainsi qu'à la pollution ingérée par leurs proies. L'emplacement du nid dépend de l'espèce : soit perché dans les branches d'un arbre soit posé sur le sol au milieu des roseaux ou au cœur des champs cultivés. Pour assurer leur préservation, on comprend alors l'importance de préserver ces milieux pour conserver la richesse alimentaire qu'ils abritent et protéger les espèces de rapaces. Leur présence doit être prise en compte dans les activités humaines.



Elanion Blanc (*Elanus caeruleus*)

Zoom sur une espèce : l'Élanion Blanc



Quadrats d'observations du suivi des Rapaces diurnes sur les années de 2022 et 2023

- Quadrats en zone de marais ouverts : suivi 2022
- Quadrats en zone de coteaux et de boisement : suivi 2023
- ZPS FR5412011 : «Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord»
- ZPS FR7212014 : «Estuaire de la Gironde : marais du Blayais»

L'Élanion blanc (*Elanus caeruleus*) est un rapace diurne de la taille d'un grand faucon (37 cm de hauteur et une envergure maximum de 92 cm). Sa tête et ses membres inférieurs sont dotés d'une coloration blanche tandis que son dos, ses ailes et sa queue se parent d'un gris pâle. Son regard perçant est teinté d'un rouge vif, contrastant avec la base de son bec et ses pattes jaunes. Il se poste

souvent à l'affût sur les poteaux ou les fils électriques. Son vol est typique, alternant les vols stationnaires (vol du « Saint Esprit ») et le vol battu, avec des mouvements circulaires. Cette espèce de rapace est présente dans notre région depuis peu (2019), où elle vient nicher et se reproduire. Il s'agit d'une espèce qui peut parcourir de très longues distances sans pour autant être qualifiée de migratrice. La reproduction a lieu dès le mois de février et la ponte s'effectue vers la fin du mois de mars (3 à 5 œufs). L'Élanion Blanc construit son nid chaque année, sur la branche d'un arbre, en hauteur.

Cette année et jusqu'à fin 2023, un inventaire sur les rapaces diurnes est engagé sur les marais de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde (site Natura2000 : ZPS Fr5412011 et Fr7212014). L'inventaire vise à estimer les densités de couples reproducteurs de six espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux : Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Circaète Jean-le-blanc (*Circaetus gallicus*), Élanion blanc (*Elanus caeruleus*).

Ce projet est soutenu par le financement de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, est réalisé par l'association BioSphère Environnement en partenariat avec les structures animatrices Natura 2000 : la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE).

Source : Oiseaux.net

On compte sur vous !

Vous pensez avoir déjà vu l'espèce ? N'hésitez pas à nous le signaler !

Pour partager vos observations naturalistes, direction le site internet de la CCE

www.cc-estuaire.fr

ou contacter : clement.pignon@cc-estuaire.fr / 07 78 47 66 37

GAZETTE
NATURA
2000

Natura 2000 en action :

Natura 2000 c'est quoi ? Le premier réseau de sites naturels qui recouvre plus de 18% du territoire terrestre européen, qui en France s'appuie sur la voie de la concertation et du volontariat. L'application du dispositif Natura 2000 a 2 vocations : Ne pas dégrader l'état actuel de la biodiversité en analysant les impacts potentiels d'un certain nombre de projets via l'évaluation d'incidences / Améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité sur site via des outils de restauration/gestion des milieux naturels (charte, contrats, MAEC.)

Natura 2000 et vous !

Vous êtes propriétaire, agriculteur ou ayant droits ? Natura 2000 vous propose :

- **La Charte Natura 2000** : Vous avez déjà des pratiques exemplaires ! La charte est une reconnaissance de l'Etat pour votre

Zoom sur l'évaluation d'incidence :

Article L 414-4 du code de l'environnement : « *tout projet, lorsqu'il est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000, doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation du site* »

Quelques exemples de projets soumis à l'évaluation d'incidences : retournement d'une prairie / divers projets d'urbanisme / festivités ou manifestations locales /...

1. Pour savoir si mon projet/activité est soumis à une évaluation d'incidences, je me réfère aux arrêtés préfectoraux et /ou je peux contacter les services de l'Etat DREAL ou DDTM du département où se situe le projet, ou le chargé de mission Natura 2000 de la CCE.
2. J'élabore mon dossier d'évaluation d'incidences.
3. Je transmets ma demande à l'administration.

Pour faire cette démarche direction le site web de la DREAL Nouvelle Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>



Philippe LABRIEUX
Vice-Président en charge de
l'Eau-Environnement
Maire de Val de Livenne

savoir-faire permettant une exonération foncière sur les parcelles engagées.

- **Le contrat Natura 2000** : Un coup de pouce financier pour restaurer un habitat naturel ! Vous prenez un engagement en faveur de l'environnement. En contrepartie l'Europe et l'Etat subventionnent certains de vos travaux : fauche avec exportation / restauration des prairies ou roselières / mise en place d'un pâturage / gestion des mares ou plans d'eau /...
- **Les MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** : Vous êtes agriculteur, les MAEC vous permettent de recevoir une subvention si vous adoptez des pratiques respectueuses, sur vos prairies par exemple : réduction ou absence de fertilisation, reconversion des parcelles cultivées en prairies...

CONTACT

Des questions ?

N'hésitez à contacter votre chargé de mission Natura2000 qui pourra vous accompagner dans votre réflexion.

Communauté de communes de l'Estuaire

38, avenue de la République - 33820 Braud et Saint-Louis

Clément PIGNON

clement.pignon@cc-estuaire.fr
07.78.47.66.37 ou 05.57.42.61.99